

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015-06 du 13 Janvier 2015 à 18 h

Le 13 janvier 2015 à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 7 janvier 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 14 janvier 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	✓	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	0	Caroline	COFFRE	0	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : Caroline COFFRE mandat à Cécile JANY

Absents : Olivier GOURRIN - Blandine MONTANARI

Secrétaire : Christian REYNAUD

2015-06-01 Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la recomposition du conseil de communauté du Sicoval

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire qui rappelle que son homologue de la commune de Goyrans a fait part au préfet de la Haute-Garonne de sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire, de conseiller municipal et donc de conseiller communautaire. Le 10 novembre 2014, le Préfet a acté sa démission. Conformément aux dispositions des articles L 2122-8 et L 2122-14 du code général des collectivités territoriales, des élections partielles complémentaires vont être organisées dans la commune de Goyrans les 18 et 25 janvier 2015. Cette situation entraîne l'annulation des accords locaux et la recomposition du Conseil de Communauté du Sicoval selon l'article L 5211-6-2 du CGCT. L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2014 fixe le nombre de sièges à 68 au lieu des 76 actuels selon la répartition jointe à la présente délibération. Pour la commune de Vieille-Toulouse qui perd un siège, les conseillers communautaires sont désignés par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les différentes listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

**Et avoir procédé au vote selon les dispositions règlementaires prévues,
 A l'unanimité**

Mireille GARCIA est désignée en qualité de conseiller communautaire de la commune.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015-06 du 13 Janvier 2015 à 18 h

Le 13 janvier 2015 à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 7 janvier 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 14 janvier 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	✓	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	0	Caroline	COFFRE	0	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : Caroline COFFRE mandat à Cécile JANY

Absents : Olivier GOURRIN - Blandine MONTANARI

Secrétaire : Christian REYNAUD

2015-06-02 Demande d'une subvention relative à l'aménagement des locaux de la mairie (mobilier, matériel informatique, remise en état d'une partie des sols et création d'un accès piétonnier extérieur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite) sur la réserve parlementaire de Madame Françoise LABORDE sénatrice du département de la Haute-Garonne

Le Conseil,

Le Maire rappelle que le conseil municipal élu aux dernières élections municipales de mars 2014 a décidé de procéder rapidement à des améliorations d'accessibilité dans les services municipaux notamment aux personnes à mobilité réduite par la création d'un accès piétonnier. Complémentairement des dépenses urgentes ont été inscrites au budget communal pour l'acquisition et la mise en place de matériel informatique, de mobilier nécessaires à l'accueil du public, l'aménagement des bureaux ainsi que la réfection du revêtement des sols, pour partie, afin d'offrir de meilleures conditions de travail au public, aux élus et au personnel communal. Vu le budget communal et les dépenses réalisées pour un montant total, toutes taxes comprises, de 18 094.05 euros, décomposées ainsi Informatique : 3 106.22, Mobilier : 5 215.82, Accès piétonnier : 5 171.98, Réfection du revêtement d'une partie des sols des bureaux de la mairie : 4 600.03.

Considérant que ces dépenses n'ont fait l'objet d'aucune participation ni subvention des services de l'Etat et des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Sollicite une aide financière, la plus importante possible, sur la réserve parlementaire de Madame Françoise LABORDE sénatrice du département de la Haute-Garonne.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**